



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE
TENUE LE 9 AVRIL 2024, À 19 h AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY POIRIER DE SAINT-
SIMÉON, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Rolande Beebe	Mairesse de Shigawake
Gérard Litalien	Maire de Saint-Godefroi
Linda MacWhirter	Mairesse de Hopetown
Hazen Whittom	Maire de Hope
Marc Loisel	Maire de Paspébiac
Brent Hocquard	Maire suppléant de New Carlisle
Paquerette Poirier	Mairesse de Saint-Elzéar
Roch Audet	Maire de Bonaventure
Denis Gauthier	Maire de Saint-Siméon
Jean-Marc Moses	Maire suppléant de Caplan
Josiane Appleby	Mairesse de Saint-Alphonse
Ashley Milligan	Mairesse de Cascapédia-St-Jules

Ainsi que Mme Lynn Fortin, responsable des finances et Mme Mélissa Bélanger, directrice adjointe.

Absences : Un représentant de la municipalité de New Richmond

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Administration
 - 2.1. Nomination de l'adjudicataire pour procéder à la vente pour taxes 2024
 - 2.2. Adoption de la reddition de compte annuelle - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, dans le cadre du volet 1 – Entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée
 - 2.3. Adoption de la reddition de compte annuelle - Démarche pour définir son projet « Signature innovation » de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité
 - 2.4. Adoption de la reddition - Entente de vitalisation de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe de soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité
 - 2.5. Demande de prolongation - Entente de vitalisation de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe de soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité
 - 2.6. Autorisation de retrait au compte de la MRC de Bonaventure
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Fin de la rencontre

Ouverture de la séance

CM 2024-04-057 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rolande Beebe et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. Administration

CM 2024-04-058 2.1. Nomination de l'adjudicataire pour procéder à la vente pour taxes 2024

CONSIDÉRANT que la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 avril 2024 à 10h00 dans les locaux de la Municipalité de New Carlisle située au 138, boul. Gérard D. Lévesque;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1030 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'effectuer par le greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté ou par une autre personne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'absence de monsieur François Bujold, Directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Bonaventure lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 11 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Lynn Fortin, responsable des finances et de l'administration de la MRC de Bonaventure soit autorisée à effectuer la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 11 avril 2024 à titre d'adjudicataire.

CM 2024-04-059 2.2. Adoption de la reddition de compte annuelle - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, dans le cadre du volet 1 – Entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure s'est engagée envers le ministère de la culture et des communications (MCC) à produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement à la MINISTRE un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte la reddition de compte annuelle 2023-24 dans le cadre du Volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

CM 2024-04-060 2.3. Adoption de la reddition de compte annuelle - Démarche pour définir son projet « Signature innovation » de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure s'est engagée envers le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) à produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement à la MINISTRE un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte la reddition de compte annuelle 2023-24 dans le cadre du FRR volet 3 pour la définition de son projet « Signature et innovation » et autorise la publication sur le site internet de la MRC.

CM 2024-04-061

2.4. Adoption de la reddition - Entente de vitalisation de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe de soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure s'est engagée envers le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) à produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement à la MINISTRE un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Josiane Appleby et résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte la reddition de compte annuelle 2023-24 dans le cadre du FRR volet 4 pour la mise en œuvre de l'axe « Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale » et autorise la publication sur le site internet de la MRC.

CM 2024-04-062

2.5. Demande de prolongation - Entente de vitalisation de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe de soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a signé une Entente de vitalisation de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe de soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT que cette entente stipule que les sommes doivent être engagées au plus tard le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une correspondance a été envoyée par courriel le 21 mars 2024 à l'attention de la MRC pour proposer des ajustements et permettre d'engager les sommes de l'entente de vitalisation au 31 décembre 2026 et de dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Paquerette Poirier et résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Bonaventure communique son intention au ministère de prolonger le délai d'engagement des sommes de l'entente de vitalisation au 31 décembre 2026.

CM 2024-04-063

2.6. Autorisation de retrait au compte de la MRC de Bonaventure

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 avril 2024 à 10h00, dans les locaux de la Municipalité de New Carlisle située au 138, boul. Gérard D. Lévesque;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un montant en espèces (500.00\$) pour pouvoir effectuer la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir deux signataires autorisés présents, au même moment, pour pouvoir effectuer un retrait d'argent à la caisse populaire, sans quoi, une résolution du conseil de la MRC est nécessaire pour autoriser Madame Lynn Fortin à agir seule au nom de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser madame Lynn Fortin, Responsable des finances et de l'administration de la MRC de Bonaventure à effectuer un retrait de 500.00\$ en espèce du compte Desjardins (819870) de la MRC de Bonaventure pour lui permettre d'effectuer les transactions en argent lors de la vente pour taxes. Ce montant sera remis dans son entièreté au compte Desjardins (819870) dès la fin de la vente pour taxes impayées.

3. Période de questions

CM 2024-04-064 4. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Josiane Appleby et il est résolu à l'unanimité des maires présents que l'assemblée soit levée.

Fin de la rencontre

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Éric Dubé, préfet
général, greffier-trésorier

François Bujold, directeur